Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du vendredi 9 juin 2023

N° VA_DEL2023_70

Objet : Vœu pour la défense de " La Ligue des droits de l'Homme"

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Dominique GUERIN étant absent.

Voeu déposé par le groupe ACCES et amendé par les groupes de la majorité

La Ligue des droits de l'Homme, fondée en 1898 pour défendre un innocent, le capitaine Dreyfus, est une association française destinée à défendre les principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'Homme de 1789 et de 1793 . Elle s'appuie aussi sur la Déclaration Universelle de 1948 et la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme.

À ce titre elle combat l'injustice, l'inégalité , l'arbitraire, l'intolérance et toutes les formes de racisme et de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'état de santé ou le handicap, les opinions politiques, philosophiques et religieuses, la nationalité, et plus généralement toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains contre toutes les violences et toutes les mutilations sexuelles, toutes les tortures, tous les crimes de guerre, tous les génocides, et tous les crimes contre l'humanité.

Elle lutte en faveur du respect des libertés individuelles en matière de traitement des données informatisées et contre toute atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté du genre humain.

Elle concourt au fonctionnement de la Démocratie et agit en faveur de la laïcité. Elle est membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) dont elle est une des associations fondatrices.

Pour ce faire, depuis 125 ans, elle s'en donne les moyens en termes d'examens, d'enquêtes, d'observations et de préconisations.

Il n'est donc pas admissible que de telles actions fassent l'objet d'un "chantage à la subvention" de la part de responsables de l'État à quel que niveau que ce soit.

Aussi, nous souhaitons par cette motion rappeler à l'État l'attachement de notre commune à la Liberté, au respect et à la vitalité des associations, celles en particulier reconnues d'utilité publique telle que la Ligue des Droits de l'Homme qui joue un rôle important dans et pour notre Démocratie.

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter ce voeu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mardi 13 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230609-195756-DE-1-1
Date AR Préfecture : mardi 13 juin 2023